

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
TROISIEME REGION MILITAIRE  
CHAHID BEN BOULAID MUSTAPHA  
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

## **MISE EN DEMEURE N°01**

En vertu de du contrat N° **72/2024** du **24/07/2024**, portant sur <<la réalisation au profit des unités/Tindouf>>, conclu d'un délai de **(15)** mois, et compte tenu de ce qui suit:

- **Refus d'installer le chantier et entamer les travaux.**

Une mise en demeure N° 01 est adressée à L'entreprise des travaux de Bâtiment en TCE <<**ZEROUAL SADEK**>>, sise à cite Deibes Mokhtar Lot 15 N° 09 A, Ain Oussera/Djelfa, pour **installer le chantier et entamer les travaux** et ce, au cours de **huit (08)** jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, notamment l'article N° **(19)** du contrat conclue relatif à la résiliation au tort exclusif de votre entreprise.